

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 19 janvier 2017 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, BROSSARD Anne, CHARPENTIER Marc, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, ROBLIN Benoît, ROUILLON Laurent, SALACRUCH Françoise.

Absents excusés : HERAUT Patrick (pouvoir à BRUNIER Christian), PORTMANN Christiane (pouvoir à CHARPENTIER Marc), ROUFFIGNAC Mickaël (pouvoir à LEGROS Catherine), FENIOUX Marjorie, PINEAU Nathalie, RUESCAS Flora.

Absent : PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : BERNARD Michel.

Date de convocation : 13 janvier 2017

## **ORDRE DU JOUR**

---

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2016 est approuvé.

### **Mise à disposition de la Communauté de communes Aunis Sud de la place de la gare**

Considérant la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Aunis Sud relative à l'aménagement de l'espace communautaire (aménagement des abords des points d'arrêt TER sur le territoire de la Communauté de Communes).

Considérant l'article L.5211-5 renvoyant aux articles L.132-1 et suivants du CGCT, la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements dans le cadre de l'intercommunalité.

Le Maire soumet à l'Assemblée les termes d'un procès-verbal relatif à la mise à disposition de la place de la gare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes du procès-verbal
- Autorise le Maire à signer le procès-verbal

### **Convention de mise à disposition de services de la commune du Thou auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud**

Le Maire rappelle le schéma de mutualisation prévoyant le développement d'actions entre la CDC et les communes membres.

Le programme culturel 2017 et les communes accueillantes des activités sont à ce jour connues.

La commune du Thou étant concernée, le Maire expose les termes d'un projet de convention de mise à disposition de services de la commune auprès de la CDC Aunis Sud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention
- Autorise le Maire à signer la convention

### **Communauté de communes Aunis Sud : attribution du fonds de concours**

Le Maire informe que la CDC Aunis Sud a attribué une somme de 5000€ au titre du fonds de concours pour les travaux de la mairie.

Le Conseil accepte.

### **Compte rendu des commissions**

*Voirie*

Des devis vont être demandés pour la réfection de certaines voies.

*Conseil municipal d'enfants*

Proposition : création d'un billes – parc.

Plantations « un arbre – une naissance » : 25/02/2017

**Informations et questions diverses**

Population légale 2017 : 1898 habitants.

*PAPJ*

Prévoir la rénovation de la salle des jeunes.

*Aménagement de la salle du Conseil*

Un devis relatif aux travaux d'électricité a été demandé.

*Incendie du dépôt communal*

L'origine du sinistre est criminelle.

Attente de l'avis de l'expert. L'accès au bâtiment est interdit.

Réfléchir à l'usage futur du bâtiment à reconstruire.